



MAIRIE D'AGEN D'AVEYRON

12630 AGEN D'AVEYRON

Tel: 05 65 42 30 88 - Fax: 05 65 42 54 88

PROCES VERBAL COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2023

Séance du 8 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Huit Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire le Quatre Mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent de VEDELLY, Maire.

Présents : André BAPTISTE, Jean-Bernard CAMBON, Laurent DE VEDELLY, Michel GALIBERT, Germain GINESTET, Patrick PONS, Paul SUDRES, Marie-Josée BAUDY, Virginie CAMBEFORT, Véronique CANCE.

Absents représentés :

Maxime MIGNONAC donne pouvoir à Laurent de VEDELLY, Laura POUGET donne pouvoir à Patrick PONS, Claudine VENCK donne pouvoir à Véronique CANCE, Christine CABRIT donne pouvoir à Virginie CAMBEFORT, Viviane REYNAUD donne pouvoir à Marie-Josée BAUDY

Secrétaire de séance : Paul SUDRES

Ouverture de la séance à 19H00

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 2023-012

Dissimulation réseaux de télécommunication chemin du Joncas à la Suite du C5C des Clauzades

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du Chemin du Joncas à la suite du C5C des Clauzades, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux de télécommunication.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

Le projet de mise en souterrain **du réseau électrique** du Chemin du Joncas à la suite du C5C des Clauzades est estimé à 131 303,82 € Euros H.T.

Il sera traité en renforcement de réseau et sera pris en **intégralité par le budget du SIEDA.**

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du réseau de télécommunication est estimé 6 832.43 Euros H.T.

La participation de la commune portera sur 50 % du montant H.T. des travaux de génie civil, soit 3 416.22 Euros.

A ce montant s'ajoute, compte tenu de l'absence d'appuis communs, les frais de câblage Orange (cuivre).

Ils demeurent à votre charge. Ils sont estimés à 1 465 Euros H.T.

Votre participation globale sera de 4 881.22 Euros.

Cette somme sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La participation définitive de la commune tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux et après attachement.

VOTE : 15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-013
Approbation du compte de gestion 2022 Budget Commune.

DÉLIBÉRATION N° 2023-014
Approbation du compte de gestion 2022 Budget Assainissement.

DÉLIBÉRATION N° 2023-015
Approbation du compte de gestion 2022 Budget Café Restaurant

DÉLIBÉRATION N° 2023-016
Approbation du Compte de Gestion 2022 Budget Lotissement Les Clauzades

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve les **comptes de gestion Commune, Assainissement, Café Restaurant, Lot Les Clauzades** dressé par le trésorier municipal pour l'exercice **2022**. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-017
Approbation du compte Administratif 2022 Budget Commune

Sous la présidence de Monsieur Patrick PONS, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Commune 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	721 768,14 €
Recettes	954 974,52 €
Report de l'exercice 2021	+ 308 637,37 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 541 843,75 €

Investissement :

Dépenses	267 292,09€
Recettes	215 581,13 €
Report de l'exercice 2021	- 54 123,40 €
Solde d'exécution d'investissement 2022	- 105 834,36 €
Solde des Restes à réaliser	- 86 972,30€
Besoin de financement	- 192 806,66 €

Hors de la présence de M. Le Maire, Laurent DE VEDELLY,
Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 du budget Commune.

VOTE :13	POUR : 13	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-018
Approbation du Compte Administratif 2022 Budget Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Patrick PONS, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Assainissement 2022 qui s'établit ainsi :

Exploitation :

Dépenses	100 647,34 €
Recettes	114 551,93 €
Report de l'exercice 2021	+ 59 600,81 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 73 505,39 €

SUITE Délibération 2023-018 :

Investissement :

Dépenses	56 515,00€
Recettes	63 572,68 €
Report de l'exercice 2021	- 6 855,22 €
Solde d'exécution d'investissement 2022	+ 202,46 €
Solde des Restes à réaliser :	0.00€
Besoin de financement :	+ 202,46 €

Hors de la présence de M. Le Maire, Laurent DE VEDELLY,

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022 du budget Assainissement.

VOTE :13	POUR : 13	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-019

Approbation du compte Administratif 2022 Budget Café Restaurant

Sous la présidence de Monsieur Patrick PONS, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Café-Restaurant 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	2 892,95 €
Recettes	10 142,93 €
Report de l'exercice 2021	+ 15 533,67 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 22 783,65 €

Investissement :

Dépenses	0.00 €
Recettes	2 456,40 €
Report de l'exercice 2021	- 2 456,40 €
Solde d'exécution d'investissement 2022	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

Hors de la présence de M. le Maire, Laurent DE VEDELLY,
le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget Café-
Restaurant.

VOTE :13	POUR : 13	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-020

Approbation du Compte Administratif 2022 Budget Lotissement Les Clauzades

Sous la présidence de Monsieur Patrick PONS, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Lotissement Les Clauzades 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	235 875,28 €
Recettes	235 875,28 €
Report de l'exercice 2021	+ 107 955.96€
Résultat de l'exercice 2022	+ 107 955.96€

Investissement :

Dépenses :	172 758,64 €
Recettes :	172 758,64 €
Report de l'exercice 2021 :	- 86 379,32 €
Solde d'exécution d'investissement 2022 :	- 86 379.32€
Solde des Restes à réaliser	0.00€
Besoin de financement	- 86 379.32€

Hors de la présence de M. Le Maire, Laurent DE VEDELLY,
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du budget
Lotissement Les Clauzades

VOTE :13	POUR : 13	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DELIBERATION N° 2023-021
Affectation du Résultat de Fonctionnement 2022 Budget Commune

Après avoir examiné le compte administratif 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le budget principal Commune,
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 541 843,75 € et un besoin de financement comme suit :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022 : + 233 206,38 €
Report de l'exercice 2021 : + 308 637,37 €
Résultat à affecter : + 541 843,75 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2022 : - 51 710,96 €
Report de l'exercice 2021 : - 54 123,40 €
Solde des Restes à réaliser : - 86 972,30 €
Besoin de financement : - 192 806,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 comme suit :

Affectation en réserve au compte 1068 recettes d'investissement : 192 806,66 €
Report au compte 002 recettes de fonctionnement : 349 037,09 €

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-022
Affectation du Résultat de Fonctionnement Budget Assainissement

Après avoir examiné le compte administratif 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 pour le budget Assainissement,
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent d'exploitation de 73 505,40 € et un besoin de financement comme suit :

Résultat d'exploitation :

Résultat de l'exercice 2022 : + 13 904,59 €
Report de l'exercice 2021 : + 59 600,81 €
Résultat à affecter : + 73 505,40 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2022 : + 7 057,68 €
Report de l'exercice 2021 : - 6 855,22 €
Solde des Restes à réaliser : 0.00 €
Besoin de financement : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2022 comme suit :

Affectation en réserve au compte 1068 recettes d'investissement : 0.00 €
Report au compte 002 recettes d'exploitation : 73 505,40 €

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-023

Affectation du Résultat de Fonctionnement 2022 Budget Café Restaurant

Après avoir examiné le compte administratif 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le budget Café-Restaurant,
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 22 783,65 € et un besoin de financement comme suit :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022 : + 7 249.98 €
Report de l'exercice 2021 : + 15 533,67 €
Résultat à affecter : + 22 783,65 €

Résultat d'Investissement :

Résultat de l'exercice 2022 : 0.00 €
Report de l'exercice 2021 : 0.00 €
Besoin de financement : 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 comme suit :

Affectation en réserve au compte 1068 recettes d'investissement : 0.00 €

Report au compte 002 recettes de fonctionnement : 22 783,65 €

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-024

Affectation du Résultat de Fonctionnement 2022 Budget Lotissement Les Clauzades

Après avoir examiné le compte administratif 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour le budget Lotissement Les Clauzades,
Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 107 955.96 € et un besoin de financement comme suit :

Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2022 : + 0.00€
Report de l'exercice 2021 : + 107 955.96€
Résultat à affecter : + 107 955.96 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2022 : 0.00 €
Report de l'exercice 2021 : - 86 379,32 €
Besoin de financement : - 86 379,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 comme suit :

Affectation en réserve au compte 1068 recettes d'investissement : 86 379.32€

Report au compte 002 recettes de fonctionnement : 21 576,64 €

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-025
Modification du Règlement de l’Affouage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’il convient de modifier le règlement concernant l’Affouage afin de respecter une transparence au sein de la commune, des garants et du responsable de l’Office Nationale des Forêts.

Il présente ensuite le nouveau projet de règlement de l’Affouage modifiant certains articles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide d’appliquer à compter du 9 Mars 2023 le nouveau règlement joint à la présente délibération.

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-026
Modification du Règlement intérieur de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’il convient de modifier le règlement intérieur concernant la Salle des Fêtes mise à disposition des associations et des habitants de la commune.

Il donne lecture du règlement intérieur de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la Salle des Fêtes joint en annexe à la présente délibération qui sera mis en application à compter du 9 Mars 2023 et affiché dans la Salle des Fêtes.

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-027
Modification des différents Tarifs 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il convient de fixer les différents tarifs pour l’année 2023.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et après avoir approuvé le tableau présenté par Monsieur le Maire, décide de fixer les tarifs de la commune au 9 Mars 2023, (voir tableau joint en annexe).

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-028

SIEDA : ENTRETIEN 2020 n° SIEDAFV46 Carto 26948 Rénovation Luminaires LED

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 29 140,00€ H.T. Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 60 % soit 17 484,00€, le reste à charge de la Commune est de 11 656,00€. (Sous condition d'obtention de la subvention « Fonds vert » comme détaillé dans le plan de financement joint)

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 34 968,00€
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 17 484,00€
- d'intégrer en recette le montant de la subvention Fonds Vert de l'Etat
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 34 968,00€
- De demander et percevoir la subvention Fonds Vert de l'Etat
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 17 484,00€
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, **la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.**

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DELIBÉRATION N° 2023-029
Plan de Financement rénovation éclairage Public SIEDA

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de demander une aide financière auprès de l'État « FOND VERT », pour les travaux de rénovation de l'éclairage Public sur la Commune.
Il propose ainsi le plan de financement suivant :

Suite Délibération 2023-029 :

Travaux de Rénovation éclairage public :

- Montant de travaux TTC : 34 968.00 € TTC
- Montant des Travaux HT : 29 140.00 € HT

Montant total des travaux : **29 140.00 € HT**

Subvention SIEDA : 17 484.00 €
Subvention FOND VERT (20%) : 5 828.00 €

Montant de l'autofinancement HT : 5 828.00 €

Les crédits nécessaires à l'autofinancement seront inscrits au budget Commune 2023.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention ainsi que le plan de financement.

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-030
Vente d'un terrain issu de la parcelle située Section A N° 1821 (Lot 4)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de se prononcer sur la vente d'un terrain situé section A numéro 1821, propriété de la commune d'Agén d'Aveyron, au profit de SUD MASSIF CENTRAL HABITAT (SMCH).

La surface du terrain à vendre est de 2000 M² au prix de 50€ HT le m² (60 € TTC) soit un prix total de 120 000 € TTC.

L'acheteur prendra en charge les frais de notaire afférents à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De céder à la société SUD MASSIF CENTRAL HABITAT le terrain d'une surface de 2000 m², la parcelle N°1821 Section A au prix de 120 000 € TTC,
- Que les frais de notaire relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acheteur,
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives et les actes se rapportant à cette vente.

VOTE :15	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
----------	-----------	----------	--------------

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 41 mn.

**Le Maire,
Laurent de VEDELLY.**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. de Vedelly', written over a horizontal line.

**Le Secrétaire de Séance,
Paul SUDRES**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Sudres', written over a horizontal line.